

# Résultats des entreprises

Au premier trimestre 2023, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) a augmenté (**►figure 1**) : si la vigueur de l'emploi au regard de l'activité a contribué à peser sur son évolution, celle-ci a été soutenue par la baisse du coût réel du travail – les rémunérations par tête ayant été moins dynamiques que le prix de consommation des ménages – et par des mesures de politiques publiques, notamment la réduction des impôts de production (baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et le versement d'aides aux entreprises énergo-intensives. En revanche, l'évolution des termes de l'échange intérieur – soit le rapport entre le prix de la valeur ajoutée et celui du prix de la consommation – n'ont quasiment pas eu d'impact sur l'évolution du taux de marge des SNF au premier trimestre 2023. Ce constat en moyenne sur l'ensemble des SNF peut masquer cependant des disparités au sein des différentes branches d'activité (**►éclairage**).

Au deuxième trimestre 2023, le taux de marge reculerait légèrement, puis il resterait globalement stable au second semestre, à environ 32 % de la valeur ajoutée des SNF (**►figure 2**). Le recul prévu au deuxième trimestre résulterait du moindre versement d'aides aux entreprises énergo-intensives et, dans une moindre mesure, de la dégradation de la productivité par tête, l'emploi restant plus dynamique que l'activité. Le coût réel du travail en revanche, prévu de nouveau en baisse au deuxième trimestre, soutiendrait modérément le taux de marge.

Au second semestre 2023, et notamment en fin d'année, l'accélération du salaire par tête dans un contexte de ralentissement du prix de la consommation pèserait sur l'évolution du taux de marge. Le prix de valeur ajoutée restant par ailleurs plus dynamique que le prix de consommation, les termes de l'échange intérieur soutiendraient quant à eux l'évolution du taux de marge des SNF, conduisant celui-ci à rester quasi stable aux troisième et quatrième trimestres. En moyenne annuelle, le taux de marge des SNF se situerait en 2023 un peu au-dessus de 32 %, en hausse par rapport au niveau moyen de 2022 (31,7 %) et un demi-point au-dessus de celui de 2018 (31,6 %), avant la crise sanitaire<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'année 2018 peut être considérée comme une année de référence convenable pour le taux de marge. En effet, le taux de marge a connu des évolutions heurtées de 2019 à 2021 du fait du « double » versement du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) en 2019 puis de la crise sanitaire.

## ►1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(taux de marge en %, variation et contributions en points)

	2021				2022				2023				2020	2021	2022	2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
<b>Taux de marge</b>	36,8	35,1	32,4	31,6	31,3	31,8	31,9	31,9	32,3	32,1	32,0	32,1	32,2	33,9	31,7	32,1
<b>Variation du taux de marge</b>	2,1	-1,7	-2,7	-0,8	-0,4	0,5	0,1	0,0	0,4	-0,2	-0,1	0,1	-1,2	1,7	-2,2	0,4
<b>Contributions à la variation du taux de marge :</b>																
des gains de productivité	-0,4	0,1	0,9	-0,4	-0,2	0,1	-0,1	-0,5	-0,4	-0,1	0,0	0,1	-5,7	1,9	-0,1	-0,8
du coût réel du travail par tête	0,3	-0,5	-1,5	0,1	-0,3	0,6	0,9	-0,2	0,3	0,2	-0,1	-0,5	4,1	-2,7	-0,2	0,7
du ratio du prix de la valeur ajoutée et du prix de la consommation	0,1	-0,1	0,0	-0,3	0,2	0,3	-0,6	0,3	-0,1	0,0	0,0	0,5	0,6	0,5	0,0	0,1
d'autres facteurs (dont subventions et impôts sur la production)	2,1	-1,1	-2,1	-0,2	-0,1	-0,4	-0,1	0,3	0,5	-0,3	0,0	0,0	-0,2	1,9	-1,9	0,4

■ Prévision.

Note : le taux de marge (*TM*) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité (*Y/L*), avec *Y* la valeur ajoutée et *L* l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (*Pva/Pc*), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail (*W/Pc*, où *W* représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge ;
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le fonds de solidarité.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

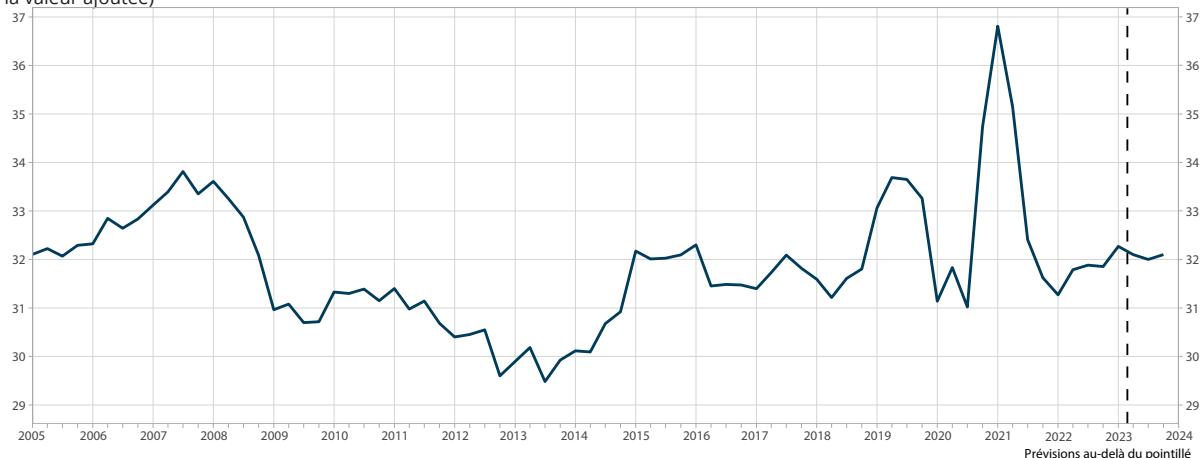
$$TM = \frac{EVE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{VA}} + autres facteurs = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{P_C} \frac{P_C}{P_{VA}} + autres facteurs$$

Source : Insee.

## Conjoncture française

### ► 2. Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

(en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee.